

FLAVESCENCE INFO

N°1 — Mai 2017

Bulletin d'information du

G DON
DES
BORDEAUX

LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e) collègue,

En ce début de campagne, nous avons tous été durement touchés par cet épisode de gel. Nous espérons, bien sûr, réussir à conduire les vignes sans autre aléa climatique jusqu'en septembre.

Lutter contre la flavescence dorée reste indispensable pour éviter d'autres pertes irréversibles. Cette lutte doit s'inscrire dans la durée.

Le GDON des Bordeaux entre dans une phase de dynamisation. Ce changement commence par ce 1^{er} bulletin. Notre but: vous donner envie d'être la force vive de la protection de votre vignoble.

Bonne lecture!

*Bernard Coudert,
viticulteur à Villegouge*

LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE COMMENCE MAINTENANT!

DETECTION!

Les premières larves de *Scaphoideus titanus* (cicadelle de la flavescence dorée) ont été repérées le 9 mai à Léogéats.

Elles sont de couleur jaune clair avec 2 points noirs à l'arrière et sautent si elles sont dérangées, contrairement à la larve de la cicadelle verte qui marche en crabe. Pour les voir, il faut retourner les feuilles avec précaution. Vous pouvez les observer facilement, surtout sur les pampres. Actuellement, les larves visibles mesurent entre 1 et 3 mm.

NOMBRE DE TRAITEMENTS PAR COMMUNE

p.2-3

DATES DES TRAITEMENTS

p.3

LISTE DES PRODUITS HOMOLOGUES

EN 2017

p.4

VITICULTURE BIOLOGIQUE

Consultez la plaquette sur la lutte contre la flavescence dorée sur

<http://bit.ly/2qLu6PW>

PROTEGER LES ABEILLES

Le fauchage ou la destruction de l'enherbement et le traitement en soirée permettent de protéger ces insectes pollinisateurs

A CONSIGNER

Le nom des parcelles traitées, la date, le produit utilisé, la dose et la surface traitée

AGENDA

MAI: contrôle de l'arrachage des pieds infectés en 2016 par les techniciens de l'ODG Bordeaux

JUIN: comptages larvaires pour vérifier l'efficacité des traitements par des techniciens du GDON

NOUVEL ARRETE

Sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques <http://bit.ly/2q8kMQK> (remplace l'arrêté du 12 septembre 2006)

A VENIR

Bulletin avec la présentation des actions du GDON pour la campagne 2017

EN 4 MINUTES

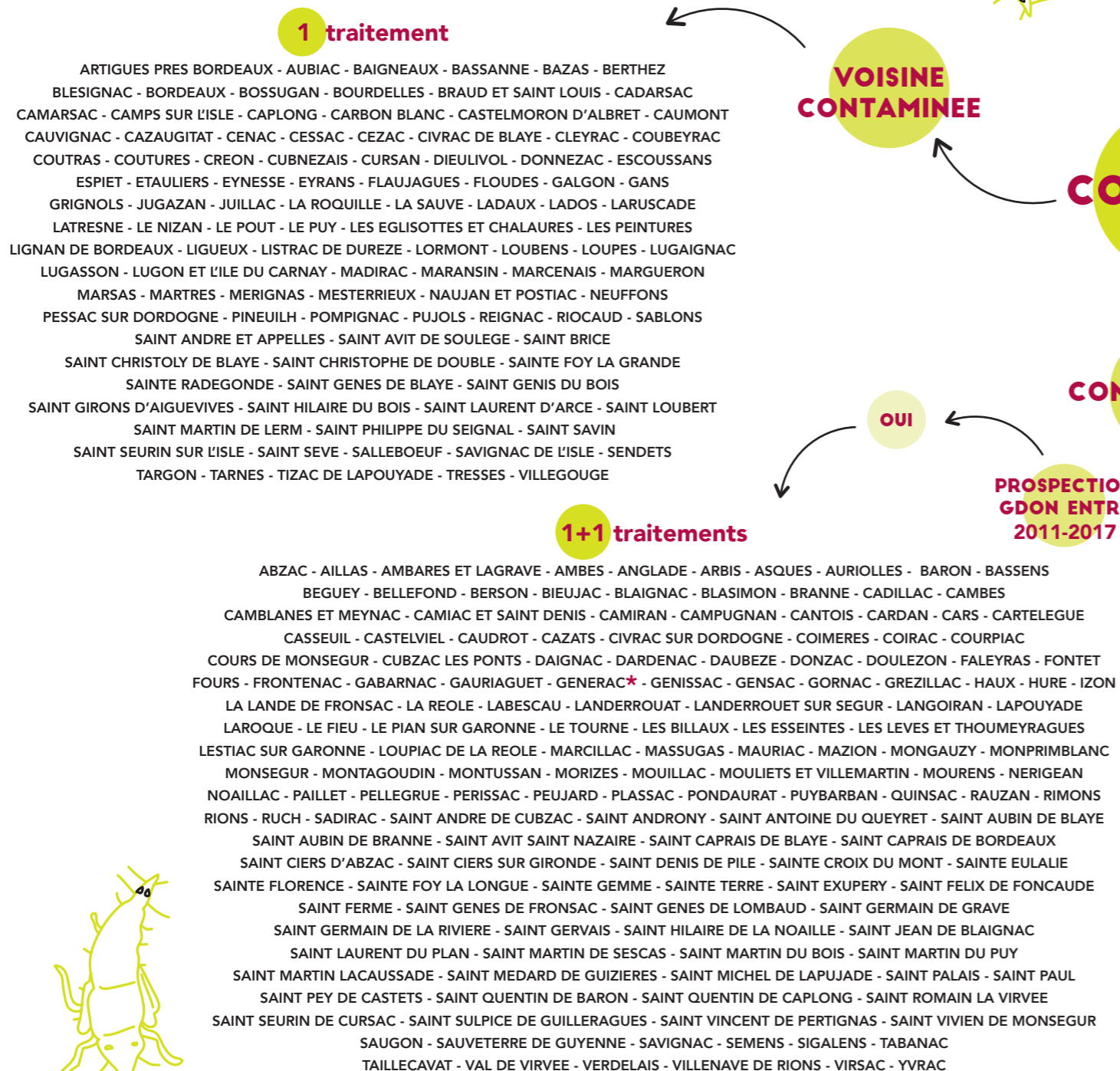
Visionnez le GDON en images: <http://bit.ly/2kmTqpJ>

crédit photo: ©Alban Gilbert
crédit graphique: ©Clémentine Manon

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

● COMMENT EST DECIDE LE NOMBRE DE TRAITEMENTS ?

Le nombre de traitements dépend du statut de la commune (contaminée ou non, commune voisine), de la présence d'un foyer de 50 pieds ou plus, de la prospection réalisée depuis 2011 et des traitements effectués en 2016.



*Les parcelles contaminées à Générac en 2016 doivent être traitées 3 fois.

● QUAND DEVEZ-VOUS TRAITER ?

1: traitement du 5 au 19 juin
1+1: 1^{er} traitement du 5 au 19 juin ; 2^e traitement en juillet-août (cf Flavescence Info n°3, 4, 5)
2: 1^{er} traitement du 5 au 19 juin ; 2^e traitement en juillet-août (cf Flavescence Info n°2)
2+1: 1^{er} traitement du 5 au 12 juin ; 2^e traitement à la fin de rémanence du produit ; 3^e traitement en juillet-août (cf Flavescence Info n°3, 4, 5)

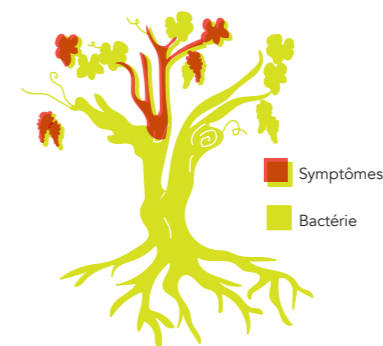
Avec l'insecticide Pyrevert®
1: traitement du 12 au 19 juin
1+1: 2 traitements obligatoires : 1^{er} traitement du 5 au 12 juin ; 2^e traitement 8 à 10 jours après
2, 2+1, 3: 3 traitements obligatoires : 1^{er} traitement du 5 au 12 juin ; 2^e traitement 8 à 10 jours après le 1^{er} ; 3^e traitement 8 à 10 jours après le 2^e.
Toutes les parcelles contaminées en 2016: 3 applications de Pyrevert

COMMENT OPTIMISER LE TRAITEMENT ?

Épampez quelques jours avant de traiter: les pampres sont une zone prisee par les larves de cicadelles. En les éliminant avant le traitement, vous contraignez les larves à migrer dans la zone traitée et vous améliorez l'efficacité du traitement.
 Éliminez toute repousse de vigne non cultivée sur vos parcelles, car toute vigne non traitée est un refuge pour les cicadelles de la flavescence dorée qui peuvent coloniser à nouveau votre parcelle en fin de rémanence du produit utilisé.

COMMENT SE PASSE LE CONTROLE DE L'ARRACHAGE DES PIEDS ?

L'été dernier, lors des journées de prospection au vignoble, des pieds présentant des symptômes de la maladie ont été marqués. Un prélèvement de feuillure et une analyse ont été réalisés pour confirmer ou non la contamination par la flavescence dorée et/ou par le bois noir. Un courrier demandant l'arrachage total des pieds malades avant le 31 mars 2017 a été envoyé aux viticulteurs exploitant des pieds dont la contamination a été confirmée par analyse. Des techniciens constatent les arrachages depuis début avril. Il est essentiel de procéder à ces arrachages afin de contenir la maladie.



Les symptômes sur la vigne ne sont visibles que sur le feuillage le raisin ou le rameau. Pourtant tout le pied est infecté, la bactérie circulant dans toute la sève du greffon au porte-greffe. C'est pourquoi il faut procéder à un arrachage total.

Pour toute question concernant le contrôle d'arrachage, contactez le service technique du Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur au 05 57 97 38 10.

LUTTE CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE PRODUITS HOMOLOGUES EN 2017 - MISE A JOUR LE 4 MAI 2017

Ce document récapitule les homologations réglementaires mais ne constitue pas une préconisation d'emploi.
Avant tout usage, nous vous invitons à consulter un conseiller viticole pour adapter au mieux le choix du produit à appliquer.

ORYTIS. JOKARI (acrinathrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,2 L/ha
DAR 21 jours, DRE 12* heures, ZNT 5 mètres
Classement Ecotox H400 H410
Application max : 2
Contre acariens, cicadelles des grillures, thrips

MAGEOS MD. CLAMEUR (alphacyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
WG, 0,07 kg/ha
DAR 14 jours, DRE 12* heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H302 H335 H373 H400 H410
Application max : 2
Contre altises, noctuelles, pyrales, tordeuses
Mention Abeille

ASTOR (alphacyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
WG, 0,1 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H302 H335 H373 H400 H410
Application max : 2
Contre chenilles bourruées, altises, tordeuses
Mention Abeille

FASTAC (alphacyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,2 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H226 H301 H304 H317 H332 H335 H336 H400 H410
Application max : 2
Contre tordeuses, noctuelles, noctuelles terricoles, altises, pyrales
Mention Abeille

DUCAT. BULLDOCK STAR. CAJUN (bétacyfluthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,7 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H226 H302 H304 H317 H319 H332 H336 H410
Application max : 2
Contre altises, metcalfa, cicadelles des grillures, cigariers, coupe-bourgeons, eulia, pyrales, tordeuses

NURELLE D 550. GEOTION XL

(Chlorpyrifos-éthyl + cyperméthrine)
Organophosphoré + Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,4 L/ha
DAR 21 jours, DRE 24 heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H226 H302 H304 H319 H332 H335 H410
Application max : 1
Contre cicadelles des grillures, tordeuses, eulia

RELDAN 2M. EXAQ 2M

(Chlorpyrifos-méthyl)
Organophosphoré
Neurotoxique par contact et injection
EC, 1,5 L/ha
DAR 21 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H304 H315 H317 H336 H410
Application max : 2
Contre tordeuses, cochenilles farineuses/lécanines/floconneuses, cicadelles des grillures, eulia

DASKOR 440

(Chlorpyrifos-méthyl + cyperméthrine)
Organophosphoré + Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,5 L/ha
DAR 21 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H304 H315 H317 H318 H336 H410
Application max : 1
Contre tordeuses, pyrales, eulia, cicadelles des grillures

SHERPA 100. CYPERFOR 100.

APHICAR 100 (cyperméthrine)
Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,3 L/ha
DAR 7 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H315 H317 H335 H410
Application max : 2
Contre tordeuses, noctuelles terricoles, cicadelles des grillures

SHERPA 100. APHICAR (cyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,3 L/ha
DAR 7 jours, DRE 24 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H304 H315 H318 H336 H410
Application max : 2
Contre tordeuses, noctuelles terricoles

CYPLAN. CYTHRINE L (cyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,3 L/ha
DAR 21 jours, DRE 24 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H226 H302 H304 H315 H319 H335 H336 H410
Application max : 1
Contre tordeuses, eulia, cicadelles des grillures

CYTHRINE MAX (cyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,06 L/ha
DAR 21 jours, DRE 24 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H226 H304 H315 H318 H332 H335 H336 H410
Application max : 1
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, eulia
Mention Abeille

DECIS PROTECH. PEARL PROTECH. SPLIT PROTECH (deltaméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,5 L/ha
DAR 14 jours, DRE 12* heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H226 H410
Application max : 3
Contre altises, cicadelles des grillures, metcalfa, cigariers, coupe-bourgeons, tordeuses, thrips, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales
Mention Abeille

MANDARIN PRO. JUDOKA (esfenvalérate)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,3 L/ha
DAR 21 jours, DRE 12* heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H302 H371 H373 H400 H411
Application max : 3
Contre altises, pyrales, metcalfa
Mention Abeille

TREBON 30 (etofenprox)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EC, 0,3 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H304 H315 H319 H336 H362 H400 H410
Application max : 1
Contre tordeuses, cicadelles des grillures/pruineuses

NEXIDE (gamma-cyhalothrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
CS, 0,1 L/ha
DAR 10 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H317 H373 H400 H410
Application max : 3
Contre cicadelles des grillures

KARAKAS (lambda-cyhalothrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
CS, 0,125 L/ha
DAR 7 jours, DRE 12* heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H332 H400 H410
Application max : 3
Contre tordeuses, metcalfa, cicadelles des grillures, eulia

KARATE XPRESS. POOL

(lambda-cyhalothrine)
Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
WG, 0,25 kg/ha
DAR 7 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H301 H317 H319 H332 H410
Application max : 2
Contre pyrales, coupe-bourgeons, chenilles bourruées, cigariers, drosophiles, altises, acariens, cicadelles des grillures, thrips, tordeuses, metcalfa, eulia, noctuelles terricoles

KARATE ZEON. SCIMITAR. KARATE XFLOW

(lambda-cyhalothrine)
Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
CS, 0,125 L/ha
DAR 7 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H317 H332 H410
Application max : 2
Contre coupe-bourgeons, chenilles bourruées, cigariers, altises, acariens, cicadelles des grillures, thrips, tordeuses, metcalfa, drosophiles, eulia, noctuelles terricoles, pyrales

PYREVERT. GREENPY (pyréthrine)

Pyréthre naturel
Neurotoxique par contact et injection
EC, 1,5 L/ha
DAR 3 jours, DRE 12* heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H312 H332 H400 H410
Application max : 3
Autorisé en AB



MAVRIK FLO. TALITA (tau-fluvalinate)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,3 L/ha
DAR 60 jours, DRE 12* heures, ZNT 5 mètres
Classement Ecotox H410
Application max : 3
Contre acariens, cicadelles des grillures, metcalfa
Mention Abeille

KLARTAN (tau-fluvalinate)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,2 L/ha
DAR 60 jours, DRE 12* heures, ZNT 5 mètres
Classement Ecotox H410
Application max : 3
Contre acariens, thrips
Mention Abeille

ACTARA. REASON** (thiamethoxam)

Néonicotinoïde
Neurotoxique par contact et injection
WG, 0,15 kg/ha
DAR 30 jours, DRE 24 heures, ZNT 5 mètres
Classement Ecotox H400 H410
Application max : 1
Contre cicadelles des grillures, metcalfa

VOLIAM FLEXI. LUZINDO**

(thiamethoxam + chlorantraniliprole)
Néonicotinoïde + anthranilamide
Neurotoxique par contact et injection
WG, 0,2 kg/ha
DAR 30 jours, DRE 12* heures, ZNT 20 mètres
Classement Ecotox H410
Application max : 1
Contre tordeuses, cicadelles des grillures, metcalfa, eulia

FURY IO (zeta-cyperméthrine)

Pyréthrinolide de synthèse
Neurotoxique par contact et injection
EW, 0,15 L/ha
DAR 14 jours, DRE 48 heures, ZNT 50 mètres
Classement Ecotox H302 H317 H332 H373 H400 H410
Application max : 1
Contre tordeuses

Les doses sont indiquées uniquement pour traiter contre la cicadelle de la flavescence dorée. Pour toute autre utilisation, renseignez-vous sur :
<https://ephy.anses.fr>
<http://www.phytodata.com/>

G DON
DES
BORDEAUX
ensemble contre la flavescence

Sophie Bentéjac

Responsable

Morgane Le Goff

Coordinatrice

1, route de Pasquina
33750 Beychac et Caillau
05.56.85.96.02
technique@gdon-bordeaux.fr

* 6 heures en dehors de la Gironde

** Application post-floraison de la vigne en lutte concomitante cicadelles-tordeuses. Précautions pour protéger les abeilles : utilisation uniquement après la floraison de la vigne et en dehors des productions d'exsudats ; limiter l'utilisation aux vignes avec un couvert de graminées ou n'ayant pas de couvert végétal ; rendre les plantes en fleur et/ou avec des exsudats non attractives pour les abeilles dans la parcelle à protéger, en les broyant ou en les fauchant ; ne pas traiter si une zone cultivée ou non cultivée adjacente est en fleur au moment du traitement de la vigne (distance minimale de 5m) ; ne pas appliquer en présence d'abeilles sur la parcelle (notamment le matin en période de rosée)